



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

perspectives

Question écrite n° 30200

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur la levée, en Allemagne, de l'interdiction de vente par correspondance des médicaments, autorisant ainsi les cyberpharmacies. Il lui demande de bien vouloir lui faire part de son point de vue sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30200

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 décembre 2003, page 9581

Question retirée le : 5 juillet 2005 (Fin de mandat)